

ACTUALITÉS



Les Canadiens recyclent davantage...

Ce qui ne les empêche pas de jeter plus de déchets aux sites d'enfouissement

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les Canadiens et les Québécois recyclent plus que jamais... ce qui ne les empêche pas d'envoyer au final une quantité sans cesse croissante de déchets vers les sites d'enfouissement du pays. La coupable: la consommation toujours galopante de biens de toutes sortes.

Les données publiées hier dans le nouveau bulletin *EnviroStats* de Statistique Canada (qui se réfèrent à des données issues de trois enquêtes précédentes) montrent ainsi qu'entre 2000 et 2004, le pourcentage des déchets domestiques des ménages canadiens qui vont au recyclage est passé de 19 % à 27 %. En moyenne, chaque ménage a recyclé en 2004 quelque 112 kilogrammes de matières, une progression de 41 kg en quatre ans.

Dans le même laps de temps, toutefois, la production de déchets résidentiels a augmenté de 19 % au

Canada (de 11,3 à 13,4 millions de tonnes pour l'ensemble des ménages — ce qui n'inclut pas les entreprises). Par famille, cela représente un saut de 366 kg à 418 kg de déchets annuellement.

En enlevant la part de ce que ces ménages recyclent, on découvre qu'ils envoient maintenant 306 kg de déchets vers les sites d'enfouissement — lesquels sont responsables de 25 % des émissions de méthane (puissant gaz à effet de serre) au Canada —, soit une dizaine de kilos de plus qu'au début du siècle.

«On fait des progrès, mais nous sommes aussi victimes de nos succès économiques», dit Jeannot Richard, vice-président des secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel chez Recyc-Québec. Plus il y a d'activités économiques, d'entreprises qui roulent, d'argent qui circule, plus on produit des matières résiduelles.»

Dans ce portrait national, le Québec se trouve à la traîne, avec un taux de recyclage domestique de

19,4 %, le plus faible au pays à part le Manitoba et la Saskatchewan. «Ce sont des données de 2004, nuance M. Richard. Or, depuis trois ans, on fait des pas de géant. Beaucoup de municipalités viennent de mettre en œuvre leur plan de gestion des matières résiduelles. Le portrait actuel est très différent», estime-t-il.

Mais il en convient: avant d'atteindre les objectifs de recyclage et de compostage que le gouvernement a fixés pour 2008 (soit 60 % du volume total), «il reste beaucoup de travail à faire». Statistique Canada révélait plus tôt cette semaine que le Québec composte deux fois moins que la moyenne nationale (seulement 13 % des ménages québécois le font).

Selon Gilles Côté, président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, la clé du succès se trouve dans une réduction à la source. «Les gens qui recyclent beaucoup sont sensibles et attentifs à une bonne gestion des déchets: ils finissent donc par réduire leur consumma-

tion générale de déchets. C'est ce qu'il faut faire. Sinon, on continuera de recycler plus, mais on jettera également plus.»

Dans son enquête, Statistique Canada a aussi évalué les niveaux d'accessibilité des programmes de recyclage à l'échelle canadienne. Constat général: 93 % des ménages canadiens ont accès à au moins un programme de recyclage, et la quasi-totalité de ceux-ci l'utilisent. Entre 1994 et 2006, la participation des ménages canadiens aux programmes de recyclage s'est globalement accrue pour toutes les matières recyclables.

Finalement, le niveau de revenu et de scolarité ne semble pas influencer sur le comportement des citoyens envers le recyclage, sauf que le type de logement crée un accès plus (maison) ou moins (appartement) facile aux services.

Le Devoir

Transports Québec n'ira pas plus vite pour réparer les ponts et les viaducs

SYLVAIN LAROCQUE

Malgré la tragédie du viaduc de la Concorde, à Laval, et la vétusté de son parc de structures, le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'a pas l'intention d'accélérer ses délais de réparation.

C'est ce qu'a indiqué hier devant la commission Johnson le directeur des structures du MTQ, Guy Richard.

En 2004, en raison de contraintes budgétaires et de personnel, le ministère a doublé ses délais d'intervention sur les ponts et viaducs. Plus tôt cette semaine, l'un des experts de la commission, Benoît Bissonnette, professeur de génie à l'Université Laval, avait qualifié de «paradoxal» ce changement survenu alors que le taux de désuétude des structures ne cessait de croître.

M. Richard a indiqué hier qu'en vertu des règles en vigueur jusqu'en 2004, pas moins de 47 % des ponts et viaducs québécois nécessitaient une réfection dans les cinq années subséquentes. Le MTQ se donne désormais de six à 10 ans pour effectuer ces travaux.

Selon le haut fonctionnaire, le doublement des délais d'intervention a permis au ministère de prendre de meilleures décisions sur le plan économique.

«Il s'agit de "prioriser" pour faire les bonnes interventions au bon moment», a-t-il soutenu.

Or, les règles en vigueur avant 2004 prévoyaient déjà que le MTQ devait effectuer en priorité les réparations sur les structures dont l'état est critique (cote 1).

En vertu du manuel utilisé jusqu'en 2004, le viaduc de la Concorde, qui était de cote 3 (médioocre), aurait dû subir des réfections au plus tard en 2003. Ces travaux n'ont jamais été faits. L'ouvrage s'est effondré le 30 septembre 2006, faisant cinq morts et six blessés.

Le MTQ a néanmoins annoncé hier qu'il resserrerait «rapidement» ses normes d'inspection concernant les fissures en cisaillement. C'est ce type de fissure en diagonale qui a causé la rupture du porte-à-faux du viaduc de la Concorde. En attendant les nouvelles directives, les ingénieurs demanderont un avis technique à la vue de toute fissure en cisaillement, peu importe son épaisseur. Jusqu'ici, un tel avis n'était requis que pour des fentes de 0,8 millimètre et plus.

Le président de la commission, Pierre Marc Johnson, a posé plusieurs questions à Guy Richard sur le plan d'action que le MTQ a mis en place dans la foulée de l'effondrement. Il s'en est finalement déclaré satisfait.

Expert contesté

Par ailleurs, l'avocat des ingénieurs qui ont conçu le viaduc de

la Concorde, Patrick Henry, a remis en cause la crédibilité de Guy Richard à titre d'expert du MTQ.

M. Richard a comparu devant la commission en avril et en mai à titre de simple témoin. Vendredi matin, le ministère l'a fait assumer comme expert pour expliquer les causes de l'effondrement du viaduc lavallois.

M^r Henry a exprimé une réserve par rapport à ce double mandat de M. Richard. Selon lui, le témoin se retrouve dans un «genre de conflit d'intérêts» puisque, étant un employé du MTQ, il se doit de défendre le ministère plutôt que d'être impartial.

«Il y a quelque chose là-dedans qui choque un peu», a estimé l'avocat.

Puisque la pratique est permise par la jurisprudence canadienne, Patrick Henry ne s'est pas opposé à la reconnaissance de Guy Richard en tant qu'expert du MTQ. Il s'est toutefois réservé le droit de remettre en cause la «force probante» (la crédibilité) du témoignage de M. Richard lors des plaidoiries, qui auront lieu les 31 juillet et 1^{er} août.

L'avocat du MTQ, Pierre Arguin, a rétorqué que M. Richard était l'une des personnes les mieux placées pour témoigner comme expert, puisqu'il a supervisé l'enquête du ministère sur les causes de l'effondrement. La semaine prochaine, le MTQ fera entendre deux autres experts devant la commission, des professeurs de génie qui ne travaillent pas au ministère.

Il faut dire que Patrick Henry a fait entendre, jeudi et hier, ses propres experts, payés par la compagnie d'assurance des ingénieurs-concepteurs. Leur tâche n'était pas de défendre les ingénieurs à tout prix, mais il reste que leur mandat a été judicieusement circonscrit par M^r Henry.

Pour sa part, le procureur-chef de la commission, Michel Décarie, a reconnu sans renchigner Guy Richard en tant qu'expert du MTQ.

Dans son rapport déposé hier matin, M. Richard étaye la thèse du MTQ sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. Selon lui, la tragédie était «imprévisible» parce que le plan de rupture fatal s'est développé à l'intérieur de la dalle de béton et qu'il n'était pas détectable aisément. Les experts retenus par la commission contestent ce point de vue, soutenant que des fissures diagonales visibles de l'extérieur auraient dû pousser le ministère à ausculter plus profondément l'ouvrage.

Selon le MTQ, le design du viaduc de la Concorde était «expérimental» et n'était pas le «meilleur» qui existait lors de sa mise au point, en 1969. À cela, l'avocat des ingénieurs-concepteurs a répliqué que les plans respectaient les normes et pratiques de l'époque, moins sévères qu'aujourd'hui.

Presse canadienne

Le retour d'un héros



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CHAMPION du monde Joachim Alcine a été reçu en héros, hier, par la Ville de Montréal et la communauté haïtienne de la métropole québécoise. Alcine a été invité à signer le livre d'or en compagnie du maire Gerald Tremblay, six jours après avoir remporté la ceinture des super mi-moyens de la WBA à l'issue d'une victoire par décision unanime face à l'Américain Travis Simms à Bridgeport, au Connecticut. Le boxeur de 31 ans, dont la famille a déménagé à Montréal depuis Haïti lorsqu'il était enfant, est le neuvième Québécois et le 19^e Canadien à décrocher un titre mondial, mais aussi le premier Haïtien à réaliser un tel exploit. Une centaine de Montréalais d'origine haïtienne, dont son épouse Marianne Fanchette et ses parents, ont assisté à la cérémonie à l'hôtel de ville. «C'est merveilleux et je pense qu'il y aura désormais plus [d'Haïtiens] qui viendront me voir boxer, a dit Alcine. Ils n'ont jamais eu de champion avant, et maintenant, ils commencent à savoir ce que c'est.» Lorsqu'il n'est pas dans le ring, Alcine travaille auprès des jeunes défavorisés dans son ancien quartier de l'Est de la ville, Saint-Michel. «Notre communauté a besoin de modèles et M. Alcine, un champion du monde de boxe, est une belle source de fierté et de joie, a déclaré Judith Hileus de la station de radio haïtienne locale. Nous célébrons encore.» La station a organisé un défilé de voitures décorées des drapeaux du Canada, du Québec et d'Haïti, qui a servi d'escorte à Alcine un peu partout dans la ville. «J'avais l'impression d'être parti sur la lune, mais maintenant j'ai le sentiment d'être revenu sur terre, a dit Alcine. Reste que j'ai encore de la difficulté à croire que je suis champion.» Dans son discours, Alcine a longuement parlé de sa foi, et de la mesure dans laquelle elle lui a donné la force de persévérer au cours de sa carrière. Il a aussi raconté comment son père Joseph ne voulait pas le laisser boxer, ce qui l'a forcé à s'entraîner au gymnase local en cachette. Son père n'a su que plusieurs années plus tard qu'il boxait, quand il l'a vu se battre à la télé. Alcine cherchera maintenant à s'attaquer aux autres champions dans sa catégorie de poids. Ce n'est que dans un an qu'il devra accorder un combat de défense obligatoire au premier aspirant dans la WBA.

EN BREF

Ottawa cherche une entreprise pour former ses pilotes

Ottawa — Le gouvernement du Canada s'est mis hier à la recherche d'une entreprise prête à former les pilotes des avions militaires Hercules et des hélicoptères Chinook qu'il entend acheter. Dans un premier temps, le ministère des Travaux publics a publié une demande d'expression d'intérêt et de qualification (DEIQ) afin d'obtenir d'ici 30 jours les propositions de sociétés s'estimant capables de s'acquitter de cette tâche pendant 20 ans. Ottawa invitera ensuite les four-

nisseurs qualifiés à lui soumettre une proposition formelle. Le contrat dont la valeur n'a pas été précisée devrait normalement être octroyé à l'été 2008. Dans un communiqué, le gouvernement a précisé qu'il ne retiendrait qu'un seul fournisseur. D'après le ministre responsable de l'approvisionnement, Michael Fortier, le Canada cherche une compagnie déjà établie, prête à investir au moins 75 % de la valeur du contrat au pays. «Notre objectif est d'obtenir les bons services pour notre personnel militaire et de faire en sorte que les entreprises canadiennes retirent des avantages considérables de ces contrats», a expliqué M. Fortier dans un communiqué. — PC